


ACTIVITÉ SPORTIVE
TENNIS ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

Les conditions édictées pour la reprise du Tennis et de ses disciplines associées en simple, en double (jeu aménagé) et en cours collectifs sur des courts découverts et couverts à compter du 2 juin 2020, dans le respect des zones verte et orange, permettent une pratique pleinement respectueuse des recommandations sanitaires. L'unité de lieu pour la pratique du tennis, au sens de l'interdiction des rassemblements, s'entend ainsi comme étant l'enceinte du club à l'intérieur de laquelle aucun rassemblement ne doit pouvoir être constaté.

Aussi, la pratique est autorisée en simple, en double (jeu aménagé) et en cours collectifs simultanément sur tous les terrains d'un même club, même si le nombre de terrains de celui-ci est supérieur à cinq, dès lors que la gestion des flux d'arrivée et de départ des sportifs permet le respect des règles de distanciation et des consignes sanitaires sur l'ensemble du site et que les sportifs ne sont autorisés qu'à rejoindre directement le court de tennis qui leur est affecté.

L'accueil des publics scolaires sera possible dans le cadre du programme « Sport, santé, culture, civisme » et selon les conditions définies par le ministère de l'éducation nationale.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :
Dès le 2 juin 2020 :

- Reprise sur terrains extérieurs en zone orange et sur terrains intérieurs et extérieurs en zone verte
- Reprise du tennis et de ses disciplines associées en simple et en double (la pratique en double devant strictement respecter des modalités de jeu adaptées et précisées ci-après)
- Reprise des cours collectifs de tennis et de ses disciplines associées (selon précisions ci-après)
- Réouverture des club-houses (toutes activités) et des boutiques proshop en zones « vertes »
- Réouverture des club-houses pour leurs activités d'accueil, de restauration en terrasse ainsi que des boutiques proshop en zone « orange »

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Les joueuses et les joueurs de tennis, paratennis, padel, beach tennis et jeu de courte paume enfants et adultes
- Les enseignants diplômé d'Etat à jour de leur carte professionnelle, ainsi que les enseignants titulaires d'un CQP ET et CQP AMT pour les cours collectifs

ACTIVITÉ SPORTIVE

TENNIS ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

À partir du 2 juin 2020 :

- Tennis, paratennis, padel, beach tennis en famille ou entre amis, en simple et en double (jeu aménagé), en pratique « libre »
- Entraînement individuel de tennis, paratennis, padel, beach tennis en club avec un enseignant Diplômé d'Etat et à jour de sa carte professionnelle
- Jeu au mur, utilisation de la machine à balles
- Entraînement en double de tennis, paratennis, padel et beach tennis en club avec un enseignant Diplômé d'Etat et à jour de sa carte professionnelle
- Tennis et paratennis : cours collectifs à raison de 6 pratiquants + 1 enseignant par terrain
- Padel : cours collectifs à raison de 3 pratiquants + 1 enseignant par terrain ou 4 pratiquants + 1 enseignant hors du terrain
- Beach tennis : cours collectifs à raison de 4 pratiquants + 1 enseignant
- Jeu de courte paume **en zone verte** : jeu en simple, en double et cours collectifs à raison de 4 pratiquants + 1 enseignant

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

- Afin de sécuriser la pratique du tennis et des disciplines associées « libre » mais également les cours individuels et collectifs dans les clubs, une série de mesures respectant les règles sanitaires est instaurée.
- L'ensemble des mesures d'aménagement de la pratique (désinfection, réservations des courts, sens de circulation, ...) sont détaillées dans le Protocole fédéral accessible sur le site internet FFT.FR
- Concernant spécifiquement les cours collectifs, il est demandé aux enseignants de s'assurer que l'espace de jeu soit divisé en quatre, chaque espace pouvant accueillir un joueur uniquement. En cas de cours collectifs avec 6 pratiquants, un système de rotation des joueurs présents dans l'espace de jeu ou réalisant un exercice technique ou un atelier hors de l'espace de jeu, sera mis en place.
- Concernant le jeu en double, il est rappelé que le principe de respect de la distanciation physique prime sur toute autre règle. Aussi, il est demandé aux pratiquants de considérer que le terrain est divisé en quatre parties. Chaque partenaire veillera à se répartir un espace de jeu (filet ou fond de court). Chaque partenaire évoluera uniquement dans son quart de terrain, afin de respecter une distanciation de 2 mètres. Les croisements sont proscrits. En ce qui concerne le padel et le beach tennis, les pratiquants sont invités à se conformer aux dispositions de jeu en double telles que précisées dans le protocole de la FFT.
- Concernant l'accès aux club-houses et aux boutiques proshop, les protocoles applicables à la fréquentation des restaurants, des bars et des magasins doivent s'appliquer et être clairement affichés.

ACTIVITÉ SPORTIVE

TENNIS ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- Désignation d'un référent COVID-19 dans chaque club
- « Kit déconfinement » pour les clubs (Protocole FFT, affiches, formulaire reprise adhérent)
- Protocole de contact avec les balles qui doivent être marquées et reprises à la main uniquement par leur propriétaire
- Mise à disposition de produit détergent-désinfectant, de papier jetable et d'une poubelle pour le nettoyage des bancs, chaises, filet sur chaque court
- Nettoyage des lignes et du filet pour les terrains de beach tennis
- Nettoyage des vitres après chaque séance sur les terrains de padel
- Interdiction du prêt de raquettes pour le jeu de courte paume
- Pour le jeu en double : strict protocole de maintien de position au filet ou en fond de court, de respect d'espaces de jeu individuels et de non croisement entre les partenaires
- Interdiction des changements de côtés pour le padel et le beach tennis
- Affichage des gestes barrières et Protocole FFT dans les clubs
- Réservation préalable des terrains uniquement par internet (Ten'Up) ou toute autre forme dématérialisée
- Affichage des règles d'accès aux club-houses et boutiques proshop
- Protocole spécial pour l'exercice des activités des cordeurs

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <https://www.fft.fr/>